



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Quelques réflexions sur le réajustement des fonctions et de la structure du Crédit agricole dans la société industrielle

Maurice Lecardonnel

Citer ce document / Cite this document :

Lecardonnel Maurice. Quelques réflexions sur le réajustement des fonctions et de la structure du Crédit agricole dans la société industrielle. In: Économie rurale. N°72, 1967. Le financement de l'agriculture dans les sociétés industrielles. pp. 51-66;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1967.1972>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1967_num_72_1_1972

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The financing of the farm has a double aspect: financing of land purchases and of the operating capital. The farm and food industries, cooperatives or not cooperatives, which are an economic extension of the farm, also demand an important financing just as the improvements of rural are as and the services necessary to the farmer.

Should the farm credit be confined only to financing land purchases and the operating capital?

On the contrary, following the example of the neighbour countries, it might contribute to the development of rural life (housing, handicraft, liberal professions, tourism, rural trade, etc.).

Should the farm credit organization be the « credit of the farmers » or a « financial support of the agricultural and rural economy » ? The answer depends on the amount of resources collected by the farm credit organization.

Résumé

Le financement propre de l'exploitation agricole a un double aspect : financement du capital foncier et du capital d'exploitation.

Prolongement économique de l'exploitation, les industries agricoles et alimentaires, coopératives ou non, exigent aussi un financement important. Il en est de même pour l'aménagement de l'espace rural et les services dont l'agriculteur a besoin pour exercer son métier.

Le Crédit agricole doit-il se limiter au financement du foncier et du capital d'exploitation ?

Au contraire, suivant l'exemple de pays voisins, ne pourrait-il pas contribuer au développement de la vie rurale (logement, artisanat, professions libérales, tourisme, commerces ruraux, etc.) ?

«Crédit des paysans» ou «support financier de l'économie agricole et rurale » ? La question dépend du niveau des ressources collectées par le Crédit agricole.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE REAJUSTEMENT DES FONCTIONS ET DE LA STRUCTURE DU CRÉDIT AGRICOLE DANS LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

par Maurice LECARDONNEL

Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Île-de-France

Le financement propre de l'exploitation agricole a un double aspect : financement du capital foncier et du capital d'exploitation.

Prolongement économique de l'exploitation, les industries agricoles et alimentaires, coopératives ou non, exigent aussi un financement important. Il en est de même pour l'aménagement de l'espace rural et les services dont l'agriculteur a besoin pour exercer son métier.

Le Crédit agricole doit-il se limiter au financement du foncier et du capital d'exploitation ?

Au contraire, suivant l'exemple de pays voisins, ne pourrait-il pas contribuer au développement de la vie rurale (logement, artisanat, professions libérales, tourisme, commerces ruraux, etc.) ?

«Crédit des paysans» ou «support financier de l'économie agricole et rurale» ? La question dépend du niveau des ressources collectées par le Crédit agricole.

AN APPRAISAL OF THE READJUSTMENT OF FUNCTIONS AND STRUCTURE OF FARM CREDIT IN THE INDUSTRIALIZED SOCIETY

The financing of the farm has a double aspect: financing of land purchases and of the operating capital.

The farm and food industries, cooperatives or not cooperatives, which are an economic extension of the farm, also demand an important financing just as the improvements of rural life are as and the services necessary to the farmer.

Should the farm credit be confined only to financing land purchases and the operating capital?

On the contrary, following the example of the neighbour countries, it might contribute to the development of rural life (housing, handicraft, liberal professions, tourism, rural trade, etc.).

Should the farm credit organization be the « credit of the farmers » or a « financial support of the agricultural and rural economy »? The answer depends on the amount of resources collected by the farm credit organization.

Créé à l'origine pour financer les petites et moyennes exploitations, alimenté en ressources par l'État, le Crédit agricole a joué pendant de longues années un rôle modeste, quoique fort utile dans l'économie du pays.

Répondant aux besoins d'une agriculture traditionnelle, n'étant pas placé dans la nécessité d'entreprendre des actions d'envergure, il vivait paisiblement sous la tutelle bienveillante de la Caisse nationale de Crédit agricole.

Les directeurs de Caisses régionales de Crédit agricole mutuel menaient alors, pour peu qu'ils

aient su acquérir la confiance de leurs sociétaires, une vie exempte de gros soucis. C'était le temps où l'un de mes prédécesseurs pouvait se permettre d'aller lui-même chez un emprunteur pour lui réclamer le paiement d'une annuité en retard, de quelques centaines de nos francs actuels.

La Caisse régionale de l'Île-de-France occupait alors à son siège une quinzaine d'employés — elle en a maintenant 550 — et travaillait avec le concours de secrétaires de Caisses locales exerçant des professions diverses et ne consacrant qu'une fraction de leur temps au Crédit agricole. Des notables occu-

paient les présidences et les postes d'administrateurs.

L'agriculture n'avait pas encore fait sa révolution et vivait au rythme lent des bœufs ou des chevaux qui tiraient alors les charrues. Si, considérant la situation présente, on jette un coup d'œil en arrière, on se rend compte du chemin parcouru, tant par l'agriculture que par le crédit agricole. Cette vision rétrospective est de nature à donner quelque peu le vertige.

Devenu la troisième banque de dépôts française, et l'un des plus gros émetteurs sur le marché financier, doté de l'équipement électronique le plus moderne, occupant à plein temps près de 20.000 employés, entretenant des relations avec les plus grandes banques mondiales, le Crédit agricole est actuellement l'une des pièces importantes du système bancaire français.

Cependant, son développement même suscite des commentaires élogieux ou désobligeants, de la part de la profession, des banques et de l'État.

On a dit naguère du Crédit agricole qu'il était la « meilleure réussite » de l'organisation professionnelle agricole française. Pourtant il est critiqué dans le milieu professionnel même, où on lui reproche à la fois — non sans quelque contradiction — de ne pas ouvrir suffisamment ses caisses et d'être responsable d'un endettement excessif des agriculteurs. On l'accuse aussi de technocratie : les directeurs de Caisses régionales deviennent inaccessibles au « paysan » moyen de la circonscription. Dans un bureau de Crédit agricole, on rencontre autant de non agriculteurs que de professionnels de la terre ; bref, le Crédit agricole occupé à des tâches multiples s'éloignerait du paysan. Enfin, on entend parfois dire que le Crédit agricole est entre les mains de l'État et perd progressivement son caractère professionnel.

Dans les milieux bancaires et financiers, bien que son dynamisme soit reconnu de tous, le Crédit agricole n'est pas sans susciter quelque envie et quelque jalousie.

Jouissant de privilèges exorbitants, qui ont diminué en fait considérablement depuis quelques années il drainerait avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations une part excessive des réserves financières de la nation, alors que lesdites réserves seraient beaucoup plus utiles dans les banques qui en feraient un meilleur usage. Dans la postface d'un récent ouvrage de M. Priouret, M. Bloch-Lainé a répondu aux critiques faites à la Caisse des dépôts et consignations et aux Caisses d'épargne. La plupart de ses remarques peuvent s'appliquer au Crédit agricole ; nous y reviendrons plus loin.

Par ailleurs, l'État lui-même cherche à exercer une emprise de plus en plus grande sur notre institution. Il tend à vouloir faire le bonheur des agriculteurs malgré eux, et la tentation est grande pour

lui de manœuvrer jusque dans le plus petit détail la masse considérable de capitaux que gère le Crédit agricole. Nous essaierons de démontrer qu'en poussant trop loin sa mainmise sur le Crédit agricole, il ferait un marché de dupes. Certains bons esprits de la haute administration et du monde politique semblent heureusement l'avoir parfaitement compris.

Qu'est-ce que le Crédit agricole ? que va-t-il devenir et qu'attend-on de lui dans l'ère de mutations économiques et sociales que nous vivons ?

Telles sont les questions que l'on peut se poser et auxquelles je tenterai d'esquisser des réponses, étant entendu et ceci est très important, qu'ici je n'engage que moi. Je tiens à préciser qu'en aucun cas, les réflexions qui vont suivre ne peuvent être considérées comme celles d'un corps constitué du Crédit agricole, pas même comme celles de la Caisse régionale de l'Île-de-France que j'ai l'honneur de diriger.

Simple directeur d'une des 97 Caisses régionales de France, je n'ai pas d'autre prétention que celle d'exposer quelques idées personnelles, inspirées par plus de quinze ans d'expérience au service de notre institution.

Un instrument au service de l'agriculture

Le Crédit agricole se distingue de toutes les institutions bancaires et financières du pays.

Ce n'est que tout récemment que nous avons appris qu'aux yeux de certains fonctionnaires du Ministère des finances, il était classé comme « banque à statut légal spécial ». Ce classement récent, et discutable à certains égards, montre bien la difficulté de définir la place que pour des esprits cartésiens ayant un peu la manie de vouloir tout classer et ordonnancer logiquement, on veut assigner au Crédit agricole.

En effet, le Crédit agricole est à la fois une organisation professionnelle au niveau des Caisses locales et régionales et un établissement public au niveau de la Caisse Nationale. Il joue en même temps les rôles d'une grande banque de dépôts pratiquant toutes les opérations bancaires classiques, d'un établissement de crédit à moyen terme et à long terme, de la Banque française du Commerce extérieur pour certaines opérations avec l'étranger, du Crédit National pour le financement des investissements d'une fraction des industries agricoles et alimentaires, de la Caisse des dépôts et consignations pour son activité en faveur des collectivités publiques et notamment des communes rurales, du Crédit foncier ou d'une banque hypothécaire pour tout ce qui concerne l'immobilier et plus spécialement les achats de terres et le logement. Il a commencé à jouer, bien qu'encore très modestement, le rôle d'une banque d'affaires en prenant des participations dans un certain nombre d'entreprises.

Aucun établissement de crédit en France, et j'oserais dire dans le monde, ne réunit autant de fonctions financières en lui-même.

En fait, plus simplement il s'agit d'un organisme financier au service d'une profession, la profession agricole, et qui cherche à couvrir le maximum des besoins financiers directs ou indirects de cette profession.

Cette mission au *service de l'agriculture* a été le résultat d'un choix fondamental fait par les premiers dirigeants des caisses de Crédit agricole.

En effet, le nom exact du Crédit agricole au niveau des Caisses locales et des Caisses régionales est Crédit agricole mutuel. Le mot mutuel a son importance. Héritière des doctrines de Raiffeisen et de Schulze-Delitzsch, notre institution aurait pu se développer comme en Allemagne, et comme en France en Alsace, en mettant l'accent sur le mot mutuel, plutôt que sur le mot agricole. C'est ainsi qu'en Allemagne, de très nombreuses caisses Raiffeisen ont perdu leur caractère agricole et sont devenues des caisses rurales, voire urbaines, dans lesquelles les agriculteurs sont fortement minoritaires ou absents. Dans ce pays on en arrive maintenant à des projets très avancés de fusion des caisses Raiffeisen avec les Banques Populaires, regroupant sous la forme de coopératives de crédit, les commerçants, les industriels, les professions libérales..., et les coopératives de toutes ces branches d'activité. Tout individu quelle que soit sa profession, toutes coopératives formées par ces individus (certaines d'entre elles sont très puissantes, comme les coopératives de commerçants) pourront devenir membres de la nouvelle organisation de crédit coopérative allemande qui n'écartera alors pratiquement de son sein que les importantes sociétés par actions de type capitaliste.

Il est bien évident que dans un tel ensemble, les liens du monde agricole avec ce qu'il considérerait jusqu'alors comme institution de crédit seront moins étroits. En contrepartie, les agriculteurs auront à leur service qui n'a d'ailleurs jamais été exclusif, des établissements de crédit plus puissants et plus modernes.

En France, la question d'une telle transformation se posera peut-être un jour, mais pour encore de nombreuses années, le choix est fait. Le Crédit agricole mutuel reste un instrument au service de l'agriculture, ce qui lui laisse par rapport à son activité actuelle un champ plus ou moins large de développement selon que l'on considère seulement les activités propres de l'agriculture, ou les intérêts directs ou indirects du monde agricole.

Les besoins du monde agricole

Les besoins directs et indirects du monde agricole sont immenses et les ressources dont dispose le Crédit agricole ne sont pas illimitées, d'où la néces-

sité d'une politique de choix dans les emplois. Là commencent les difficultés : *quels sont les emplois les plus profitables à l'agriculture ?*

Un champ d'action considérable existe pour le Crédit agricole dans le financement des exploitations agricoles elles-mêmes et de ce que l'on a toujours considéré comme leur prolongement, les coopératives et leurs unions.

Mais nous pensons que, dans l'intérêt de l'agriculture, son rôle doit s'étendre beaucoup plus loin.

Nous examinerons donc successivement l'extension de certaines de ces activités dans le cadre du monde rural d'une part, des industries agricoles et alimentaires d'autre part.

Nous revenons au problème des choix pour l'utilisation des ressources du Crédit agricole. Certes, tout est à faire, mais que demande l'agriculteur ? Il semble surtout souhaiter la parité avec les autres catégories sociales, ce qui signifie :

- une amélioration de ses revenus,
- la sécurité,
- des conditions de vie meilleures.

Tout le monde s'accorde à trouver ces désirs légitimes, mais les moyens de les atteindre sont rarement réunis.

L'amélioration du revenu

* La revalorisation des prix agricoles à la production a ses limites. Elles sont bien connues et personne ne prétend tout résoudre par ce moyen.

* L'amélioration de la productivité de l'exploitation peut donner des résultats spectaculaires, mais ceux-ci sont à la mesure des investissements qui sont consacrés tant à la modernisation de la structure de l'exploitation, de sa mécanisation, qu'à un changement toujours coûteux du type de spéculation.

* Une plus grande participation à la valeur ajoutée par la transformation et la commercialisation apparaît souvent comme la planche de salut. Mais cette participation dépend de l'existence d'une coopérative qui pour être efficace doit investir beaucoup, ou d'un contrat passé avec des industries agricoles et alimentaires, ce dont on peut attendre le pire et le meilleur.

La sécurité

Pour assurer la sécurité des agriculteurs, la propriété de la terre est un moyen mais qui est loin d'être déterminant. L'organisation des marchés, évitant de trop grandes fluctuations des cours et permettant un écoulement régulier des productions ainsi qu'un meilleur statut du fermage, semble préférable.

Les conditions de vie

Pour améliorer leurs conditions de vie auxquelles les agriculteurs sont très sensibilisés, les efforts à faire portent sur le logement, les équipements collectifs à la disposition des ruraux, l'environnement social.

La nécessité d'entreprendre toutes ces tâches à la fois conduit évidemment à effectuer des arbitrages et des choix que l'on peut discuter. Je voudrais en donner quelques exemples :

- Quelle part faut-il faire dans les ressources du Crédit agricole au financement des acquisitions foncières ?
- Aider à s'installer un médecin de campagne ou un vétérinaire, est-il plus utile que de faire certains crédits de mécanisation excessive des fermes ?
- Le financement des adductions d'eau, des chemins, de l'électrification, doit-il passer avant l'aide au logement ?
- Consacrer quelques ressources au développement des clubs hippiques et soutenir ainsi indirectement le maintien d'un élevage chevalin en France est-il admissible ?

Si l'on voit clairement que la création de gîtes ruraux est de nature à apporter un supplément de

ressources à certaines catégories d'agriculteurs, il n'en est pas de même par exemple de la construction de terrains de sport dans les communes rurales. Et pourtant, n'y a-t-il pas là œuvre utile pour maintenir les jeunes ruraux dans leurs villages ou petites villes ?

Sur un autre plan, le financement des marchés d'intérêt national n'est-il pas une aide à la régularisation des cours des produits agricoles et à une meilleure valorisation ? Or, le Crédit agricole est quasiment absent de ces opérations.

L'agriculture a-t-elle intérêt à trouver en face d'elle des industries agricoles et alimentaires déliquescents ? Le Crédit agricole en tant qu'organisation professionnelle, doit-il s'intéresser à leur restructuration en risquant de gêner le développement coopératif ?

Ces quelques exemples qui pourraient être multipliés montrent bien les difficultés des choix qui s'imposent nécessairement à nous, choix qui doivent faire l'objet de la politique du Crédit agricole dans les années à venir et qui, bien entendu, doivent s'accorder à une politique de ses moyens, c'est-à-dire de ses ressources et à une politique de structure interne pour une plus grande efficacité.

Ce sont ces différents aspects que nous allons maintenant examiner.

Le financement de l'exploitation agricole

L'activité agricole revêt aujourd'hui un certain nombre de caractéristiques qui ont été longtemps celles de l'industrie. Prédominance des impératifs de productivité et de commercialisation. C'est dans ce sens seulement que l'on peut parler d'« industrialisation » de l'agriculture qui garde par ailleurs ses particularités irréductibles.

La première conséquence de cette transformation de l'activité agricole concerne l'investissement. La mise en œuvre des nouvelles techniques et des nouveaux modes d'exploitation exige de très gros investissements. Chaque travailleur qui quitte la terre est remplacé par un investissement en capital (agrandissement de l'exploitation, accroissement de l'équipement).

La réalisation du Marché commun et la concurrence qui s'ensuit accélèrent sérieusement cette évolution.

Or, pour satisfaire à leurs énormes besoins d'investissements, quelles sont les ressources dont disposent les agriculteurs ?

Leurs réserves d'autofinancement sont très faibles. On les évalue généralement à moins de 25 %.

La modernisation commencée en 1945 aurait à elle seule fait fondre les réserves financières accumulées pendant des générations, si l'inflation ne

s'en était chargée elle-même comme pour la plupart des autres catégories de Français. Aussi, pour investir, les agriculteurs sont-ils obligatoirement conduits à emprunter beaucoup. Les fonds d'Etat, qui constituaient jusqu'à ces dernières années une aide réelle aux investissements agricoles, tendent à disparaître par l'application de la politique de débudgétisation. Le Crédit agricole, principal créancier de l'agriculture, à qui l'Etat confie des tâches d'intérêt général, se trouve être le *grand responsable* du financement de l'agriculture.

Certains pourraient croire que le responsable financier en question aurait tort de chercher à accroître un endettement déjà si lourd. S'il ne s'agit pas de nier l'importance de l'endettement de l'agriculture française, il faut néanmoins constater qu'elle semble être avec l'agriculture italienne le moins endetté des pays de la Communauté. Les experts du Marché commun qui ont réuni des statistiques sur ce sujet en ont rapidement déduit que l'agriculture française, étant la moins endettée, était la moins moderne.

On ne saurait nier que notre agriculture ait par rapport à des concurrents européens accumulé des retards en certains domaines. Il est évident qu'elle doit continuer à se moderniser au rythme le plus élevé possible et qu'elle le fera si on lui en fournit les moyens.

Le premier élément constitutif d'une exploitation (exception faite des cultures sans sol), c'est la terre. On ne peut traiter du financement des exploitations en esquivant le *problème foncier*.

Le financement du foncier

Actuellement le foncier représente 13 % de l'encours total des prêts du Crédit agricole à moyen ou long terme, 11 % de l'encours total des prêts (3.200 millions).

Cette proposition, que certains trouvent trop élevée et d'autres ridiculement faible, est restée à peu près stable dans les années récentes. Elle augmentera peut-être légèrement cette année.

Le foncier est un véritable gouffre financier qui va s'élargissant, parce que le prix de la terre augmente ainsi que la dimension moyenne des exploitations. Aussi, la charge foncière s'est multipliée par 5 en 17 ans.

La terre, dit-on, n'est utile à l'agriculteur qu'en tant qu'outil et non comme capital.

D'où l'idée de certains de créer différents types de sociétés, plus ou moins étatiques ou purement privées, devenant propriétaires de sols, dans lesquelles des capitaux d'origine non agricole pourraient s'investir et se rentabiliser.

Cette idée fait son chemin : peut-être apportera-t-elle plus tard une solution partielle au grave problème foncier qui se pose actuellement aux exploitants.

Mais il faut vivre avec le présent. Le Crédit agricole a accepté, sous réserve d'aménagements et de l'assouplissement d'une réglementation par trop rigide, les directives gouvernementales tendant à *réserver les ressources du Crédit agricole consacrées aux achats de terres à une amélioration des structures des exploitations agricoles*.

Encore faut-il que parallèlement on ne fasse pas de destructuration, ce qui arrive plus d'une fois. L'aide que le Crédit agricole peut apporter aux fermiers est trop faible pour leur permettre d'exercer leur droit de préemption et empêcher leur exploitation de se démembrer.

Le développement gigantesque des cités urbaines continue à se faire sans qu'il soit tenu compte des impératifs de l'agriculture, en particulier dans la région parisienne. Grignotées de toutes parts, les exploitations agricoles se démembreront et meurent. Il n'est pas question de s'opposer à une évolution urbaine inéluctable, mais des méthodes plus rationnelles pourraient être employées pour concilier l'intérêt général et celui des agriculteurs.

Dans tous les pays européens, le problème du foncier se pose aux instituts de Crédit agricole.

En Belgique, un projet de loi est à l'étude pour créer une Société foncière fortement étatique, ayant un droit de préemption sur les terres agricoles à vendre. Cette Société louerait ces terres aux agriculteurs qui auraient pendant vingt ans un droit, mais non une obligation, d'acquisition. En Hollande, une partie des terres nouvelles conquises sur la mer restent propriété de l'Etat. Les agriculteurs qui les exploitent semblent fort satisfaits de cette situation. En Suisse, on a fait des crédits perpétuels — non remboursables — pour les achats de terre.

En France, on sait quel rôle jouent les S.A.F.E.R. Elles conduisent dans un délai court — 5 ans — à la propriété du sol par l'exploitant, et donc à un endettement de celui-ci.

En attendant que d'autres solutions soient trouvées et appliquées, pendant encore longtemps le Crédit agricole français devra consacrer une partie de ses ressources aux achats de terre, mais dans des limites relativement étroites si l'on veut que ses capitaux servent à des œuvres moins stériles. Ici on pense naturellement au financement du capital d'exploitation.

Le financement du capital d'exploitation

De plus en plus, le travail de l'homme est remplacé par celui des machines, ce qui se traduit par une accumulation importante de capital par exploitation.

Le Centre National des Jeunes Agriculteurs a essayé de vérifier statistiquement l'assertion suivant laquelle l'agriculture serait une véritable industrie lourde à cause de la masse des immobilisations qu'elle exige. Il y est arrivé, ainsi que cela apparaît dans le rapport que M. Gérard Bignon a présenté au récent congrès de cette organisation.

Autant qu'on puisse l'appréhender, le capital net immobilisé en agriculture (foncier exclu), comparé à la valeur ajoutée brute, est tout à fait semblable à celui des industries. Exactement, l'agriculture viendrait immédiatement après la sidérurgie, et avant toutes les autres branches industrielles.

D'autre part, le taux moyen représentant le capital net par personne active augmente de 7,6 % par an dans l'agriculture, contre 5,5 % pour la moyenne de l'industrie et 3,3 % pour les services et les commerces inclus.

Déjà, certaines exploitations ont atteint un capital de 1.000.000 F. par travailleur. Il s'agit évidemment d'exploitations de tête dont le modèle ne se généralisera pas de si tôt. Mais il semble que pour la majorité des exploitations, il faille prévoir des postes de travail de 300.000 à 600.000 F.

Ces chiffres globaux et moyens illustrent de façon significative l'accroissement considérable et nécessaire des investissements agricoles. L'examen de deux cas particuliers ne contredira pas ces conclusions.

Deux exploitations d'une centaine d'hectares prises dans l'Île-de-France travaillent avec des résultats comparables de manière bien différente. L'une ne produit que des céréales, requiert le travail d'une seule personne, l'exploitant qui en est à la fois le directeur et l'exécutant. Le montant des investissements nécessaires chaque année n'est pas très élevé.

L'autre, sur la même surface emploie jusqu'à 80 personnes. Les spéculations sont à la fois diversifiées, intensives et spécialisées (30 ha de céréales, 4 à 5.000 poules, 10 ha de verger, une pépinière, des serres, etc...).

Le niveau d'investissement réclamé par la seconde est 50 fois plus élevé que celui qui satisfait la première.

Beaucoup d'agriculteurs se trouvent devant le choix entre ces deux modes d'exploitation. Un des principaux éléments de décision est la disponibilité ou non de crédits importants. Si les agriculteurs savent qu'ils peuvent s'appuyer sur un crédit adapté, ils hésiteront moins à se moderniser.

Aider les agriculteurs à se moderniser, à se spécialiser ou à se reconverter, telle est évidemment la tâche principale et prioritaire du Crédit agricole. Elle ne va pas sans lui poser, ainsi qu'aux exploitants, des problèmes sérieux qui ont été fort bien analysés dans le rapport de M. Gérard Bignon. Aussi, je me contenterai de citer ses têtes de chapitres :

- Développer et améliorer les méthodes de gestion.
- Adapter le crédit à l'exploitant en utilisant davantage le crédit global, en établissant un cahier des charges et en développant les garanties techniques.

Le financement du prolongement économique de l'exploitation

L'agriculture est de plus en plus étroitement imbriquée dans le contexte économique général, l'agriculteur est de plus en plus dépendant des secteurs qui se trouvent en amont et en aval de son exploitation. La valeur ajoutée, comme cela a été souvent démontré, s'attache beaucoup plus à la transformation et au conditionnement d'un produit qu'à sa production proprement dite.

La part de la production agricole actuellement absorbée par les industries agricoles et alimentaires atteint à peu près 70 %. On peut considérer que ce taux ira en s'accroissant ; les agriculteurs ne peuvent s'en désintéresser.

Actuellement, les exploitants participent au fonctionnement du secteur aval pour ne parler que de celui-là, soit par l'intermédiaire d'une coopérative qu'ils doivent se préoccuper de financer, soit par l'intermédiaire d'un contrat qui les lie à une société

Toutes les Caisses de Crédit agricole souscrivent à ce programme et s'efforcent de le mettre en application.

L'allongement de la durée des prêts réclamé par l'auteur prête davantage à contestation. Elle se heurte d'abord à des impératifs financiers qui s'imposent au Crédit agricole en raison de l'origine et de la nature des ressources. Ensuite, est-elle souhaitable même pour l'agriculteur ? Tout amortissement non effectué dans un délai économiquement et techniquement convenable paralyse les développements ultérieurs. En ne s'imposant pas dès le départ un amortissement aussi rapide que possible de ses investissements, l'agriculteur risque de sacrifier l'avenir au présent.

Un allongement de la durée des prêts correspond à un allongement des charges financières annuelles et donc à une possibilité d'endettement immédiat plus important. Cependant il faut penser à l'évolution à plus long terme de l'exploitation, évolution imposée par les modifications dans les marchés agricoles, par l'apparition de matériels et de techniques de cultures nouvelles, etc... Non dégagé de ses premiers emprunts, le jeune agriculteur ne pourra pas suivre cette évolution, et son exploitation se sclérosera.

Certaines adaptations concernant la durée de nos prêts sont sans doute souhaitables. Néanmoins il faut se montrer extrêmement prudent et dans l'intérêt même des agriculteurs ne pas céder à la tentation démagogique.

C'est évidemment au financement du capital des exploitations agricoles que le Crédit agricole continuera à appliquer, par priorité, la plus grande partie de ses ressources.

privée (contrat de longue durée ou simple contrat de vente), soit par l'intermédiaire d'une société interprofessionnelle.

Sur le financement des coopératives, Monsieur Costabel, directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel du Gard, a écrit un article (1) auquel je souscris entièrement. Avec la débudgétisation des investissements coopératifs, le Crédit agricole a effectivement cessé d'être un canal administratif pour devenir un financier qui mesure les risques et fait des choix. Il est donc nécessairement conduit à s'intéresser de près au fonctionnement des coopératives. Il doit jouer à la fois un rôle de conseiller et d'expert.

(1) COSTABEL (A.). — Le financement des investissements de la coopération agricole : conséquences de la débudgétisation des ressources. — *Economie rurale*, n° 62, octobre-décembre 1964, pp. 61-70.

M. Costabel avait beaucoup insisté sur la nécessité d'un autofinancement coopératif dont le principe est déjà mieux accepté. « Il est indispensable que dans une optique de saine gestion financière le prêt ne représente pas la seule ressource... Ceux qui ont le plus besoin de la coopération sont des agriculteurs déjà fortement endettés et ne possédant que peu ou pas de ressources propres disponibles. Il appartient au Crédit agricole de résoudre cet aspect du problème en reconnaissant que la participation individuelle de l'agriculteur à un investissement collectif est une nécessité. Dans la mesure où il est momentanément dans l'impossibilité d'assurer directement sa participation, le crédit agricole doit l'aider.

Sa position d'animateur peut conduire le Crédit agricole à prendre des participations financières. Celle-ci ne doit pas être un point de départ, mais la conclusion d'une collaboration efficace ».

La coopération est certainement le *meilleur instrument* de contrôle aux mains des agriculteurs. Mais suivant les cas, d'autres formules de participation sont possibles et doivent être utilisées, sans quoi les agriculteurs resteront passifs devant les mouvements importants de concentration qui vont se produire dans les industries alimentaires au cours des prochaines années.

Ainsi se pose le problème de la participation du Crédit agricole au financement des industries alimentaires non-coopératives (2).

Il semble que la réponse à cette question dépende des circonstances particulières de chaque affaire.

Par exemple, le Crédit agricole a suivi attentivement et a encouragé la création de la Société Betteravière d'Expansion Européenne. Cette société,

créée en janvier 1966, est une émanation de la Confédération des planteurs de betteraves. Constituée sous forme de société anonyme, elle a pour objet de prendre des participations dans des sociétés privées ayant un rapport direct avec le marché de la transformation de la betterave. Grâce à cette société les planteurs devraient pouvoir se trouver à l'intérieur de quelques sociétés qui sortiraient du mouvement de concentration déjà commencé.

On peut concevoir que le Crédit agricole intervienne d'une façon systématique dans le financement des industries agricoles et alimentaires, en partant de l'idée qu'il faut en aval de l'agriculture des entreprises capables de mieux valoriser ses produits en atteignant une dimension financière, commerciale et technique suffisante.

Egalement, l'application des directives du plan serait facilitée si un organisme spécialisé, le Crédit agricole, était la plaque tournante des crédits destinés aux industries agricoles et alimentaires, et pouvait ainsi influencer sur les concentrations ainsi que sur la nature et l'implantation des investissements.

Cependant, si l'intervention du Crédit agricole avait pour seul résultat d'augmenter les profits des sociétés privées, elle ne se justifierait pas.

Elle doit aussi tendre à ce que les rapports entre les producteurs et les industriels entraînent une véritable participation, ou tout au moins un meilleur dialogue.

Il conviendrait sans doute d'orienter l'action agricole dans cette optique. De la prise de participation directe ou indirecte au simple concours financier, cette action peut prendre les formes les plus diverses et doit en tout état de cause rester pragmatique.

Financement de l'environnement rural (3)

Le Crédit agricole joue déjà un rôle non négligeable dans le financement de ce qu'il convient d'appeler « l'environnement rural de l'exploitation », étant entendu que cette expression peut recouvrir des réalités plus ou moins larges.

Pour exercer son métier, l'agriculteur moderne a besoin d'un espace rural aménagé. Il lui faut absolument pouvoir disposer d'un nombre grandissant de services. Une vie rurale forte contribue grandement à la prospérité de l'agriculture qui, dit-on, se « ruralise ». Le Crédit agricole semble devoir faire de même.

Ce phénomène, qui n'est pas nouveau, semble devoir prendre une certaine ampleur.

Jusqu'à la débudgétisation, les prêts aux collectivités publiques locales ont constitué une part importante de l'activité du Crédit agricole. Depuis le début de cette année, avec des ressources d'épargne, les prêts aux communes ont repris une certaine ampleur.

Par ailleurs, les prêts consentis aux artisans ruraux se montaient en 1964 à près de 290 millions de francs. Il faut signaler que la définition de l'artisan rural est très restrictive (interdiction d'employer plus de deux salariés alors que le droit commun en

(2) Cf. BERTHE (R.). — Rapport - Réunions nationales du Crédit agricole de Dijon, octobre 1966.

(3) Cf. MARIET (E.). — Rapport - Réunions nationales du Crédit agricole de Dijon, octobre 1966.

autorise 5) et gêne l'attribution de prêts qui favoriseraient incontestablement le développement de la vie rurale.

Mais la participation de loin la plus importante du Crédit agricole à la vie rurale est celle qui concerne *l'habitat rural*. Le décret du 8 juin 1959 a autorisé le Crédit agricole à consentir des prêts pour l'amélioration des « immeubles à usage principal d'habitation » sis dans les communes rurales.

En 1966, près de 2 milliards 200 millions de francs ont été consacrés par le Crédit agricole à la constitution et à l'amélioration de l'habitat rural. Ce poste est susceptible d'une grande augmentation, tant les besoins de logement en milieu rural sont importants.

Les actions du Crédit agricole en milieu rural restent donc fragmentaires :

- prêts aux collectivités publiques,
- financement d'une partie par trop restreinte des artisans agricoles,
- aide au logement en milieu rural.

Faut-il aller plus loin ?

Dans la mesure où les capitaux collectés par le Crédit agricole en milieu rural non agricole deviennent de plus en plus importants, il serait normal que les ruraux en aient un bénéfice plus large.

Sur un plan plus général, diverses considérations militent en faveur de cette thèse.

Le Crédit agricole est souvent le seul établissement de crédit dans un grand nombre de bourgades. La quasi totalité de la population s'adresse donc à lui pour ses opérations bancaires. Il serait souhaitable qu'il rende alors à tous la totalité des services y compris le crédit.

D'autre part, dans le cadre d'une politique d'occupation rationnelle du territoire français, il semble que les ruraux — souvent frères d'infortune des agriculteurs quant à leur situation économique — aient besoin d'un organisme de crédit adapté à leurs problèmes, vivant près d'eux et à même de saisir l'économie d'une petite région. Le Crédit agricole contribuerait ainsi à diminuer le « désert français ».

Le problème des ressources

Au total, les besoins de financement de l'agriculture pour la durée du V^{me} Plan sont assez impressionnants. L'avant-projet de rapport de la Commission de l'agriculture a évalué à 70 milliards les investissements à réaliser. Cet ordre de grandeur devrait probablement être révisé en hausse, car depuis sont intervenus les décrets du 15 juillet 1965 sur les prêts fonciers et sur les prêts d'équipements, les décrets du 25 mai 1966 sur la réforme des aides publiques à l'élevage. Cette évolution se traduit pour le Crédit agricole par la nécessité de se procurer

Dans un numéro récent d'un journal agricole, on indiquait qu'une étude du professeur Bernard Kaiser de la Faculté de Toulouse mettait en évidence que l'exode rural devançait l'exode agricole. Le professeur Kaiser exprimait la crainte que les agriculteurs abandonnent leurs exploitations, non parce qu'elles seront trop petites, mais parce qu'elles seront trop isolées, mal desservies, retranchées du monde.

Notre meilleur allié dans ce domaine, outre le Ministère de l'agriculture qui a dans ses attributions l'espace rural, devrait être la Délégation générale à l'aménagement du territoire, qui ne peut négliger, comme elle le fait hélas trop souvent, les problèmes des campagnes.

Une plus grande participation au financement de la vie rurale (logement, artisanat, professions libérales, tourisme, commerces ruraux, etc...) est à notre sens conforme à la mission du Crédit agricole. En transformant le Crédit agricole français en crédit rural, nous ne ferions que suivre l'exemple de plusieurs pays européens : je ne pense pas que les agriculteurs hollandais, souvent cités en exemple par leurs collègues français, aient à souffrir du caractère rural de leur Crédit agricole.

A ce propos, je voudrais citer une anecdote — une petite ville hollandaise avait réussi à hisser son équipe de football en première division nationale. Or, son meilleur joueur, international, attiré par un grand club étranger qui lui avait offert des conditions très avantageuses, avait émigré ; ayant la nostalgie du pays, il avait manifesté le désir de rejoindre son club d'origine, mais il fallait racheter son contrat. Ceux qui connaissent le football professionnel savent ce que coûte une telle opération. C'est la caisse de Crédit agricole et rural de la région qui a prêté au club hollandais pour récupérer sa gloire locale. J'ai cité cet exemple pour montrer combien les caisses hollandaises étaient intégrées dans la vie locale.

Je crois sincèrement que le Crédit agricole français est tout prêt à jouer ce rôle pour peu qu'on le lui permette et qu'on lui en laisse les moyens.

20 à 22 milliards de ressources supplémentaires pendant le V^{me} Plan.

Comment réunir des ressources suffisantes

Le Crédit agricole peut se féliciter de l'accroissement remarquable de ses ressources au cours des dernières années. Cependant, les efforts déjà accomplis sont peu de choses auprès de ce qu'il reste à faire.

L'éventail actuel des ressources du Crédit agricole est assez large, comme nous allons le voir, mais des augmentations ne sont pas également possibles sur tous les postes.

La part des ressources collectées par le Crédit agricole sous forme de dépôts de fonds, de souscriptions aux émissions de bons et emprunts de la Caisse Nationale, a progressé régulièrement. Elle est passée de 68,2 % fin 1960 à 86,6 % fin 1965.

Pour les dépôts à vue et à échéance, les comptes courants créditeurs, le solde atteignait au 31 décembre 1965, 14 milliards 635 millions de francs, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1964.

Les Caisses régionales et la Caisse Nationale ont ainsi pu nourrir une partie croissante de leurs crédits à court terme et à moyen terme, et diminuer d'autant leur recours à l'institut d'émission.

Le produit brut des émissions de bons et emprunts s'est établi à 7 milliards 224 millions (produit net : 4 milliards 786 millions), soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année 1964.

Les ressources d'origine publique et semi-publique ne représentaient en 1965 que 13,4 % des capitaux du Crédit agricole. La part des fonds publics s'est réduite de moitié en quatre ans. Le V^{me} Plan a prévu la poursuite de la politique de débudgétisation jusqu'en 1970, année au cours de laquelle le budget proprement dit ne devrait pratiquement plus comporter de participation au financement des investissements privés (4).

Il paraît exclu que le budget récemment défini « comme le fidèle serviteur du Plan » puisse traduire une orientation différente.

La débudgétisation des investissements concerne au titre VIII du budget, la ligne prêts et avances pour le stockage et la transformation des produits agricoles, au titre VI les subventions correspondantes et traditionnellement les prêts du F.D.E.S. bien que le F.D.E.S. ne fasse pas partie du budget proprement dit.

En 1965, les prêts affectés à l'agriculture par le titre VIII se trouvaient au niveau extrêmement faible de 500.000 Francs. Au budget 1966, il ne reste pratiquement plus rien pour l'agriculture.

En 1965, le titre VI subventions reprend ce qui a été enlevé au titre VIII. Les prêts se font subventions. En 1966 la dotation augmente (180 millions), elle diminue en 1967 (139 millions).

Pour 1966, le budget du F.D.E.S. enregistre une baisse de prêts de 126 millions avec la suppression du poste habitat rural, et une diminution sur les autres postes. Il reste 20 millions pour la réforme des structures, 23 millions pour la promotion sociale.

(4) Voir le tableau des opérations financières pour le V^{me} Plan, rapport de la Commission de l'économie générale et du financement.

Ces actions sont financées pour le complément sur les ressources propres du Crédit agricole.

Pour le budget du F.D.E.S. pour 1967, on enregistre une nouvelle diminution de 60 millions. Le poste calamités (41 millions) disparaît ainsi que le poste S.A.F.E.R. (50 millions). Les aménagements régionaux conservent 3 millions. Un poste nouveau, les marchés d'intérêt national, se voit attribuer 57 millions.

Il faut reconnaître que cette débudgétisation des investissements s'accompagne d'une augmentation assez considérable du budget de l'agriculture : plus 30 % pour les actions sociales, plus 22 % pour l'organisation des marchés, plus 82 % pour le F.A.S.A.S.A.

Le Crédit agricole doit donc de moins en moins compter sur les fonds en provenance de l'Etat, en dépit des charges croissantes que la débudgétisation lui impose. Il est condamné à développer par ses moyens la collecte de l'épargne.

Où porter les efforts ?

Le Crédit agricole collecte évidemment l'épargne agricole, mais aussi pour une part importante l'épargne rurale et même citadine. L'origine géographique et sociologique des ressources du Crédit agricole est mal connue parce que les seules statistiques dont on dispose sont globales. Mais ce que l'on sait avec certitude, c'est que le Crédit agricole réalise un transfert de fonds des activités non agricoles vers l'agriculture. Ce transfert est nécessaire et ne compense probablement pas le transfert de capitaux agricoles aux autres secteurs de l'économie (versements de soultes aux co-héritiers, achats de terre à des non agriculteurs, dépôts agricoles aux Caisses d'épargne et aux Chèques postaux, etc...). Ces phénomènes sont loin d'être négligeables : on estime en 1966 que les soultes doivent atteindre 2 milliards à 2 milliards et demi par an, que 20 à 25 % des dépôts dans les Caisses d'épargne ont une origine agricole.

De toute manière, l'épargne agricole actuelle est tout à fait insuffisante pour financer la transformation de l'agriculture. Si le Crédit agricole était empêché de développer ce transfert d'épargne, quel qu'un d'autre, l'Etat sans aucun doute, devrait s'en charger.

L'effort du Crédit agricole doit porter sur un accroissement de la collecte de l'épargne. Dans cette collecte, le Crédit agricole se trouve en concurrence avec les autres banques. Certains avantages dont il bénéficiait jusqu'à présent lui ont été retirés par des décisions récentes, comportant une harmonisation des taux d'intérêts servis aux déposants et l'application du même régime fiscal à la plupart des émissions effectuées dans le public quelque soit l'établissement emprunteur. Travaillant, pour ce qui est de la collecte, dans les conditions de la concurrence, le Crédit agricole doit tout faire pour améliorer la

qualité de ses services et se mettre au niveau des plus grands établissements bancaires. La politique d'une caisse de Crédit agricole consiste pour l'essentiel à assurer le service bancaire le meilleur et le plus complet possible.

Le Crédit agricole ne manque pas d'atouts dans ce domaine. Sa force principale réside dans le nombre de ses guichets, le plus élevé de tous les établissements bancaires.

Du point de vue technique, il soutient la comparaison avec les plus grandes banques. Pour ne citer qu'un exemple, la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de l'Île-de-France a été à Paris, avec une banque populaire, la première à fournir à ses déposants un relevé de compte après chaque opération. Ce n'est que près d'un an plus tard qu'un grand établissement privé affichait sur tous les autobus parisiens le slogan suivant : « Ma banque est formidable — Relevé de compte après chaque opération ».

Le Crédit agricole fournit, et ceci parfois jusque dans les campagnes les plus reculées, un service bancaire complet : opérations sur titres, location de coffres-forts, change, opérations avec l'étranger, etc.

Non lié par des conventions interétablissements, il fait ses opérations à un coût inférieur à celui de ses concurrents. Sans doute, certains services sont-ils déficitaires, mais la nécessité de trouver des capitaux est tellement impérieuse qu'il faut bien faire quelques sacrifices.

Les agriculteurs ne comprennent pas toujours la nécessité d'effectuer cette modernisation, mais c'est elle qui conditionne le succès de la collecte surtout dans les milieux semi-urbains ou urbains. De là vient l'allure complètement différente de nos bureaux en 1966 par rapport à 1945 par exemple. Mais la collecte de l'épargne rurale ne pourra véritablement progresser que lorsqu'il y aura une réciprocité de services entre le Crédit agricole et les ruraux, lorsque la ruralisation du Crédit agricole sera davantage entrée dans les faits.

Un problème de politique économique générale

Ce serait une erreur de considérer que l'effort que doit entreprendre le Crédit agricole pour recueillir des ressources suffisantes ne regarde que lui et les agriculteurs.

La réussite de la collecte du Crédit agricole met en question toute la politique agricole. Elle relève par conséquent de la politique économique générale et du Plan.

Le V^{me} Plan comprend pour la première fois une programmation en valeur où figurent les flux de prix, de revenu, d'épargne et de financement. Malheureusement le financement de l'agriculture n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies au Commissariat du Plan. Par ailleurs, l'avant-projet de rapport de la commission de l'Agriculture déjà cité dans cet exposé n'a pas eu de suite, et les chiffres qu'il contient n'engagent personne. A la suite de la crise du Marché commun du 30 juin, la Commission de l'Agriculture a cessé de se réunir et n'a pu élaborer son rapport. Les grands objectifs de la politique agricole sont clairement définis dans le plan : modernisation, effort sur l'élevage, augmentation privilégiée des revenus..., mais non les moyens de les atteindre.

Un financement correct de l'agriculture est évidemment un moyen capital de réaliser le Plan. Ce financement passe par une expansion du Crédit agricole.

Il y a donc un risque grave pour l'avenir de l'agriculture, c'est que le Crédit agricole suive la politique de ses moyens et non la politique agricole que la France a choisie et qui passe par une modernisation de grande envergure de nos structures. Or, les conditions particulières dont bénéficient les emprunteurs du Crédit agricole et le Crédit agricole, se justifient par la situation particulière de l'agriculture du point de vue du financement et par la mission d'ordre général qu'on lui demande de remplir.

Le Plan a fixé à 70 % le taux moyen d'autofinancement des entreprises industrielles en indiquant qu'un taux inférieur mettrait rapidement les entreprises en péril sur le plan financier. Le taux actuel est de 60 %.

Au départ du V^{me} Plan, la situation des agriculteurs est radicalement différente. On comprendra aisément que cette situation puisse justifier le non-alignement du Crédit agricole sur les autres banques.

L'épargne est de toute manière limitée et le Crédit agricole ne revendique certes pas le droit de la gaspiller. Au contraire il fait un effort de *sélectivité* dans la distribution de ces crédits, effort qu'il devra pousser plus loin encore. Mais il ne saurait sans danger être privé de la possibilité de collecter l'épargne non agricole qui lui est absolument nécessaire pour remplir sa mission.

Le risque de faire passer le financement de l'agriculture en second après d'autres priorités, serait lourd de conséquences s'il se réalisait. Une fois le Marché commun achevé, il serait presque impossible de remonter la pente. Les plus gros efforts de modernisation doivent intervenir avant 1970.

Les réajustements de méthodes et les structures

LES MODALITES DE DISTRIBUTION DU CREDIT

On a accusé le Crédit agricole d'être un banquier trop lent et un banquier timide. Ce reproche mérite d'être quelque peu nuancé surtout si l'on considère la timidité. Je connais peu de banques qui aient pris des risques aussi élevés — parfois trop élevés — que le Crédit agricole dans certaines entreprises, qu'il s'agisse d'exploitations ou de coopératives.

En ce qui concerne sa prétendue lenteur, il faut distinguer entre les crédits de trésorerie et les crédits d'investissements.

Pour les crédits à court terme, il ne semble pas que les délais de réalisation soient excessifs dans la plupart des Caisses régionales.

Les crédits d'investissements demandent naturellement des délais plus longs, mais il en est de même partout. Si l'on interroge les industriels, on se rend compte qu'ils n'obtiennent pas plus rapidement leurs crédits d'équipement ou de modernisation lorsque le concours du Crédit National est requis.

Il est exact toutefois que le Crédit agricole met quelquefois un peu plus de temps que d'autres établissements à réaliser les opérations de prêts.

Une des raisons tient à sa structure. Le circuit Caisse locale, Caisse régionale, souvent Caisse Nationale, est long. Il peut et doit être amélioré, comme nous le verrons plus loin.

Utilisation plus systématique des critères économiques

Le Crédit agricole a distribué et continue dans une certaine mesure de distribuer du crédit avec des méthodes empiriques. Les résultats jusqu'à présent ont été excellents. La dimension même des projets à financer exige maintenant d'autres méthodes.

Beaucoup de Caisses régionales se sont équipées de services économiques (conseillers techniques, économistes...) aptes à juger de la valeur d'un projet et à vérifier les méthodes de gestion.

Il apparaît nécessaire d'établir pour chaque petite région économique des données sérieuses pouvant servir de critère à l'attribution de crédit. Par exemple, dans telle région, une exploitation qui mène telle spéculation doit, pour être équilibrée, avoir telle structure; son endettement maximum est de tant...

Il ne s'agit en aucune façon d'établir des critères rigides, mais de recueillir suffisamment de données pour que le dossier soit le plus précis possible.

Ainsi les Caisses locales peuvent être amenées à donner un avis économiquement motivé, et non plus seulement subjectif, pour l'attribution des crédits.

Prise en compte du facteur personnel

L'utilisation de critères économiques ne fait pas oublier l'importance du facteur personnel que les institutions de Crédit agricole ont toujours pris en considération. Le rôle essentiel des Caisses locales, qui garde tout son sens, est précisément de permettre un contact personnel avec les sociétaires.

Les Caisses de Crédit agricole mutuel, justement parce qu'elles sont mutuelles, *ne sauraient distribuer un crédit automatisé*. Bien au contraire, elles souhaitent avoir beaucoup plus de liberté dans l'application des textes. Elles reconnaissent que le contrôle de l'Etat, représenté pour la circonstance par la Caisse Nationale, est nécessaire; mais leur préférence va à un contrôle global. Les Caisses de Crédit agricole veulent bien être jugées sur leur politique d'ensemble et sur leurs résultats, mais non sur des cas particuliers.

L'évolution de l'agriculture oblige à utiliser davantage de critères économiques dans la distribution du crédit, mais rien n'empêche que les prêts soient encore davantage personnalisés. Pour cela il faudrait que certains textes récents soient assouplis.

Délégations plus larges de la Caisse Nationale aux Caisses régionales, et de celles-ci aux Caisses locales.

Une réforme interne s'impose au Crédit agricole dans le circuit de la réalisation des prêts. Pour faire un prêt, pour l'achat d'un tracteur, à un agriculteur exploitant une ferme céréalière de cent hectares, l'obligation pour une Caisse locale d'obtenir l'accord de la Caisse régionale, puis de la Caisse Nationale de Crédit agricole est anachronique. Heureusement, dans la pratique il existe certains assouplissements, mais la règle théorique demeure. La Caisse Nationale devrait déléguer plus largement une partie de ses pouvoirs aux Caisses régionales et celles-ci aux Caisses locales. Des réformes dans ce sens sont d'ailleurs à l'étude.

CONCENTRATION ET DECENTRALISATION

Il est permis de se demander si la structure du Crédit agricole avec plus de 3.000 Caisses locales, 97 Caisses régionales, sociétés coopératives de droit privé, et la Caisse Nationale de Crédit agricole, établissement public qui n'a pas changé depuis 1920, est toujours bien adaptée à la situation actuelle.

Il est remarquable de constater combien les auteurs de la loi du 5 août 1920, les Tardy, Queuille, Cra-

mois..., avaient vu clair en adoptant cette structure qui a permis l'épanouissement du Crédit agricole.

Cependant, le moment est venu, me semble-t-il, de faire quelques retouches.

Nous avons essayé de montrer qu'une des originalités du Crédit agricole français était sa compétence dans tous les domaines du crédit (court terme, moyen terme, long terme) : banque de dépôts et d'investissements, banque d'affaires et crédit hypothécaire... Les mêmes institutions traitent de cet ensemble, au contraire de ce qui se passe dans la plupart des pays étrangers. L'agriculteur aux Etats-Unis doit s'adresser à des organismes différents suivant ses besoins. En Hollande, les Caisses Raiffeisen ont créé des filiales à l'échelon national (banques hypothécaires, caisse pour le financement des laiteries...). En Allemagne et en Autriche, elles ont développé à côté d'elles des organismes pour financer la construction de logements. Les Caisses agricoles suédoises ont à leur disposition une banque de droit commun, dont elles sont les seules actionnaires.

En France même, dans un domaine voisin du Crédit agricole, la Mutualité agricole s'est annexée une compagnie d'assurances, la S.A.M.D.A.

Nombre d'entre nous s'interrogent sur la nécessité de créer une caisse centrale des Caisses régionales à côté de la Caisse Nationale de Crédit agricole dont le rôle se limiterait aux actions publiques. On pourrait aussi imaginer la création d'organismes nouveaux pour le financement des industries agricoles et alimentaires, les actions sur l'immobilier liées aux nouvelles possibilités du marché hypothécaire...

Je ne pense pas pour ma part que ces solutions soient à retenir pour l'instant, la concentration des capitaux et des moyens d'action dans un même organisme présentant plus d'avantages que d'inconvénients. C'est vers une évolution de la Caisse Nationale de Crédit agricole, déjà largement amorcée, qu'il convient sans doute de s'orienter, en lui donnant un dynamisme et des méthodes plus « commerciales », avec aussi une participation plus large des Caisses régionales à son administration et à sa gestion.

La concentration est aussi à rechercher sur le plan des Caisses régionales. Le système du Crédit agricole français repose sur un équilibre harmonieux entre l'initiative privée à l'échelon régional et l'autorité de la Caisse Nationale de Crédit agricole. Or, cet équilibre est à l'heure actuelle compromis à cause de ce que j'appellerai, en forçant volontairement la note, la « balkanisation » du Crédit agricole.

Une action d'envergure ne peut être conduite à l'échelon régional avec 97 Caisses régionales dont certaines ne recouvrent même pas un département.

Les concentrations coopératives sont loin d'être terminées et pourtant certaines d'entre elles ont

atteint une dimension géographique et financière dépassant celle de leur banquier naturel, la Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de leur siège social. Celle-ci ne peut que difficilement mettre en place les moyens financiers et surtout les hommes, parfois même les techniques, nécessaires pour conseiller, suivre et assurer les opérations d'un grand complexe coopératif.

La coordination des investissements agricoles est mal assurée dans le cadre trop étroit du département. Combien d'affaires coopératives marginales subsistent grâce à la complicité de leur Caisse de Crédit agricole, parce que le financement lui en échapperait si la concentration conduisait à perdre un « client ».

La conséquence de cette situation est le renforcement des interventions et du pouvoir réel de l'échelon central, la Caisse Nationale de Crédit agricole, l'autonomie des Caisses régionales n'étant alors bien souvent que formelle. Cette situation présente des inconvénients, car malgré la qualité de ses cadres, la Caisse Nationale de Crédit agricole ne peut pas tout diriger de Paris et être complètement informée.

Un meilleur équilibre est donc à trouver et la solution, à mon avis personnel, consiste dans une réduction progressive du nombre des Caisses régionales pour les ramener si possible au nombre d'une vingtaine correspondant aux nouvelles régions administratives et économiques françaises. La Caisse Nationale de Crédit agricole trouverait ainsi avec des Caisses régionales dotées de moyens plus puissants, des interlocuteurs mieux adaptés aux besoins de l'économie agricole moderne, et une véritable politique de décentralisation régionale pourrait alors être appliquée.

Cette concentration et cette décentralisation devraient se poursuivre dans les rapports entre les Caisses régionales et les Caisses locales.

Le contact avec les agriculteurs et les ruraux pris individuellement ne pouvant matériellement plus être assuré par les Caisses régionales, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement dans les Caisses régionales les plus importantes, il appartiendrait aux Caisses locales de remplir cette fonction. Celles-ci seraient dotées de pouvoirs de décision pour certaines catégories de prêts individuels.

Dans le cadre de directives générales établies par les Caisses régionales en accord avec elles, en fonction des résultats des études techniques et économiques des exploitations de leur circonscription, les Caisses locales pourraient accorder les prêts directement, et sous leur responsabilité.

Pour les prêts individuels, la Caisse régionale jouerait le rôle d'organisme d'étude préalable et de centralisation et de réalisation financières.

Le nombre des Caisses locales qui retrouveraient leur plénitude d'exercice devrait également être diminué.

Parallèlement, le nombre des guichets du Crédit agricole pratiquant les opérations bancaires courantes pourrait être encore augmenté de façon à développer la collecte des ressources, le traitement des opérations se faisant sans inconvénient à l'échelon de la Caisse régionale grâce à l'électronique et les télécommunications.

- Mettre à la portée de tous les publics un guichet du Crédit agricole,
- assurer un meilleur service bancaire,
- économiser des frais de gestion,
- rapprocher les demandeurs de crédit et notamment les agriculteurs du centre de décision pour ce qui les concerne à titre personnel,
- mettre les Caisses régionales en position de dominer l'ensemble des problèmes agricoles et ruraux d'une région, grâce à la diminution de leur nombre,
- permettre à la Caisse Nationale de Crédit agricole, en la dégageant des tâches subalternes, de jouer son rôle d'établissement bancaire central, animateur du système, rassembleur et distributeur des grandes masses de fonds, créateur permanent de la politique du Crédit agricole en liaison avec la Fédération Nationale du Crédit agricole, représentant les Caisses régionales,
- faire passer le souffle mutualiste jusqu'à l'établissement central en multipliant les ponts entre la Caisse Nationale, la Fédération et les Caisses régionales,
- tels sont les objectifs qui pourraient être atteints dans une réforme de structure du Crédit agricole.

Les difficultés sont nombreuses pour y parvenir. Elles sont essentiellement d'ordre psychologique et il est à craindre qu'il faille attendre encore de longues années avant qu'elles puissent être surmontées. Elles tiennent aussi à la tendance centralisatrice de l'Etat et de l'administration, tendance plus vivante que jamais dans les faits, malgré les déclarations contraires des ministres et des hauts fonctionnaires.

LE CREDIT AGRICOLE AU CARREFOUR DE LA PROFESSION ET DE L'ETAT

La remise en question actuelle du Crédit agricole ne s'arrête pas à son expansion financière; elle concerne aussi son statut d'institution mutualiste rattaché à l'Etat par l'intermédiaire de la Caisse Nationale.

Le Crédit agricole doit garder ses deux qualités d'organisme professionnel et d'organisme dépendant de l'Etat.

Le Crédit agricole, organisme professionnel

Le dynamisme interne du mouvement est une des caractéristiques du Crédit agricole. Il s'appuie sur 3.000 Caisses locales gérées par 30.000 administrateurs. Chaque année, à raison de 80 à 100 personnes en moyenne, présentes aux assemblées générales des Caisses locales, près de 300.000 personnes se déplacent pour discuter des problèmes du Crédit agricole auxquels elles sont directement intéressées. Il convient de veiller jalousement au maintien de cette structure qui donne au Crédit agricole une puissance et un rayonnement n'existant dans aucun autre établissement de crédit.

Elle n'est pas séparable des progrès constatés dans la collecte des ressources et dans la distribution des crédits.

Le Crédit agricole mutuel et l'Etat

Le Crédit agricole mutuel n'est pas seulement un organisme professionnel, il dépend de l'Etat qui règle dans une certaine mesure son action. Les bonifications d'intérêt représentent chaque année un certain nombre de milliards, et les mécanismes permettant de transformer une partie de l'épargne à court terme en prêts à long et moyen terme contribuent à multiplier l'efficacité économique de la collecte du Crédit agricole.

Le Crédit agricole est soumis au Plan. Il est probablement une des institutions bancaires qui concourt à l'application du plan avec le plus de rigueur et de respect des instructions. La plupart de ses opérations doivent en effet recevoir l'estampille des pouvoirs publics.

Ce qu'il faut rechercher, c'est un équilibre entre ce que l'Etat demande à la profession et ce que la profession demande à l'Etat par le truchement du Crédit agricole.

Dans la mesure où l'Etat considère que le Crédit agricole lui est utile pour mener à bien sa politique agricole, l'attention spéciale qu'il lui accorde est justifiée. M. Bloch-Lainé, répondant récemment aux critiques adressées à la Caisse des Dépôts, déclarait : « Les privilèges fiscaux, les bas tarifs appliqués à des opérations de dépôts, de crédit et de prévoyance, n'ont de raison d'être que s'ils favorisent des actes utiles dont les régimes de droit commun ne permettent pas l'essor ».

Les régimes particuliers du Crédit agricole ne reposent pas seulement sur des droits acquis. Leur maintien se justifie par une utilité économique et sociale maintes fois démontrée.

Conclusion

Le Crédit agricole est un bon outil :

- au service des agriculteurs,
- au service de l'intérêt général représenté par l'Etat.

La majorité des premiers a compris qu'il n'était pas de leur intérêt de se replier sur eux-mêmes, mais bien de s'intégrer dans la nation. Leur établissement de crédit doit suivre la même voie. Entre la thèse étroite du Crédit agricole « crédit des paysans », et celle plus large du Crédit agricole « support financier de l'économie agricole et rurale », la force des choses tranchera. Il convient d'accélérer l'évolution déjà commencée depuis de longues années.

Il appartient à l'Etat d'apprécier l'effort à faire pour assurer l'équilibre villes-campagnes, équilibre qui n'est certes pas celui du 19^{me} siècle mais doit être examiné sous son aspect dynamique. Le Crédit agricole est un des instruments qu'il peut utiliser à cet effet. Nous demandons à l'Etat, maître de la distribution des richesses nationales et du circuit des capitaux, de faire sa part au Crédit agricole, fut-ce au détriment d'une prétendue égalité de traitement entre les organismes de crédit. La situation de l'agriculture et du monde rural justifie à nos yeux cette demande qui répond à des soucis d'harmonie entre les différentes catégories sociologiques du pays.

DISCUSSION

F. Clerc. — L'exposé de M. Lecardonnel met bien en évidence le caractère original du crédit agricole mutuel français, qui n'a pas son équivalent et qui serait difficilement concevable dans les autres pays de la C.E.E. : le « mariage » d'organisations professionnelles et des pouvoirs publics, aux fins non seulement de mieux servir les intérêts des agriculteurs, mais aussi de réaliser une certaine politique voulue par l'Etat et exprimée en particulier dans le Plan.

Les Caisses Régionales font-elles des prêts à moyen terme avec leurs dépôts à vue ?

M. Lecardonnel. — La transformation des dépôts à vue en prêts à moyen terme est une question assez complexe.

Contrairement à ce qui se passe aux Pays-Bas par exemple, les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel françaises ne sont pas autorisées à placer directement leurs dépôts à vue en opérations de crédit à moyen terme si l'on excepte toutefois les prêts escomptables d'une durée inférieure à cinq ans.

Par contre, par le jeu des souscriptions de bons à 3 ans et de bons à 5 ans de la C.N.C.A., une transformation des dépôts s'effectue avec le concours de la C.N.C.A. et du Trésor.

La question est d'ailleurs en pleine évolution. Les Caisses Régionales ont depuis quelque temps l'autorisation de tenir des comptes d'épargne sur livrets, le produit de ces comptes sera vraisemblablement utilisé pour partie en opérations de crédit à moyen terme.

D'autre part, des négociations sont en cours entre la C.N.C.A. et le Trésor pour que le Crédit Agricole gère lui-même les ressources qu'il collecte. Le Crédit agricole aura alors plus de souplesse pour transformer une partie de ses dépôts à vue en prêts à moyen terme tout en respectant naturellement des règles de liquidité.

M. Le Bot. — Dans le schéma proposé pour une nouvelle structure du Crédit agricole, on voit les Caisses régionales disparaître au profit d'autres Caisses régionales à zone d'action plus vaste, et les pouvoirs de décision des Caisses locales renforcées. Ces dernières, compte tenu de leur grande proximité avec les bénéficiaires éventuels, sont-elles vraiment bien placées pour exercer les pouvoirs élargis, avec leurs études, leur appréciations, leurs avis qui sont toujours extrêmement précieux ?

M. Lecardonnel. — Le système actuel des relations entre Caisses locales et Caisses régionales, les premières fournissant un avis et les secondes les décisions, a donné dans l'ensemble satisfaction jusqu'alors.

Toutefois, il semble avec le développement du Crédit agricole qu'il est possible et nécessaire de donner plus de responsabilités aux Caisses locales. Celles-ci ont d'une part atteint une surface financière convenable et d'autre part acquis une expérience suffisante pour cela.

Les Caisses locales agirait dans le cadre de directives établies d'un commun accord entre elles et les Caisses régionales, celles-ci mettant à leur disposition leurs moyens d'étude. L'évolution du monde agricole est maintenant suffisamment avancée pour que les sociétaires puissent trouver au niveau des Caisses locales, des représentants qualifiés pour prendre les décisions en connaissance de cause et sans esprit partisan.

La décentralisation du pouvoir de décision est un des corollaires de la formule mutualiste. Sans ce contrepois, je crains personnellement que l'on évolue vers des formes du Crédit agricole par trop technocratiques.

A terme, l'efficacité du système y perdrait certainement, sans parler d'autres aspects plus importants encore à mes yeux concernant la conception que l'on peut se faire de la démocratie.

M. Viney. — A propos du rapport de M. Gérard Bignon au C.N.J.A., sans réfuter les objections que fait M. Lecardonnell à propos de l'allongement du crédit, de nombreux agriculteurs paraissent souhaiter obtenir des prêts à amortissement différé, ou sans remboursement pendant les premières années, afin que le premier remboursement n'intervienne que lorsque l'activité financée entrera en production.

Le Crédit agricole (ou tout au moins certaines Caisses régionales) pratiquera-t-il ces prêts à amortissements différés ? Compte-t-il développer le système ? Un exemple, mauvais puisqu'il s'agit en fait de subvention, peut être fourni par le Fonds Forestier National qui effectue des prêts pour reboisement, le remboursement n'ayant lieu qu'à la première exploitation.

M. Lecardonnell. — Le Crédit agricole et les Caisses régionales en particulier ont la possibilité de faire des prêts à amortissement différé chaque fois que les besoins de l'exploitation l'exigent.

Toutefois, le cas est assez rare de trouver un investissement isolé nécessitant de telles pratiques à l'échelon de l'exploitation agricole.

Par exemple, la plantation d'un verger qui ne portera ses fruits qu'après plusieurs années s'insère souvent dans le cadre d'une exploitation polyvalente plus vaste ou d'une exploitation fruitière ayant déjà des vergers en production.

Il faut considérer les possibilités de remboursement de l'ensemble de l'exploitation, et appliquer en fonction de cette étude, l'amortissement différé ou non.

Tout investisseur a intérêt à amortir le plus rapidement possible pour ne pas gêner ses développements futurs.

M. Blanchard. — On a beaucoup parlé du financement accordé par le Crédit agricole aux industriels privés, et on y voit une bonne formule. Je suis peut-être moins optimiste, mais je vois de graves inconvénients à cela, pour trois raisons :

— Si les coopératives sont le prolongement des exploitations, on ne peut pas en dire autant des industries privées.

— En situation de concurrence, le Crédit agricole pourrait ainsi mettre en difficulté les coopératives proches des industriels recevant son aide.

— De plus, généralement, les coopératives sont plus mal situées que les industriels, et je pense qu'il faut d'abord aider les défavorisés.

Au total, pour reprendre les termes de M. Lecardonnell, je ne crois pas qu'en finançant le secteur privé, le Crédit agricole se mette « au service de l'agriculture ».

M. Lecardonnell. — La question posée par M. Blanchard mérite la plus grande attention et il a parfai-

tement posé le problème qui se pose au Crédit agricole mais encore plus à toute la profession agricole.

Nous sommes quelques uns à penser que tout en continuant à apporter par priorité son concours aux coopératives, le Crédit agricole peut contribuer à donner une meilleure structure aux industries agricoles et alimentaires.

Une industrie agricole et alimentaire mal structurée paie forcément mal les producteurs. Tout le problème est là, me semble-t-il. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, des précautions seront à prendre et la voie n'est pas facile, mais je pense que l'agriculture a plus à gagner qu'à perdre en s'intéressant par le biais du Crédit agricole au financement des industries agricoles et alimentaires.

J.-P. Dumans. — Etant l'un des rares agriculteurs présent à cette session et, représentant le C.E.N.A.G., je puis vous dire combien nous sommes d'accord avec votre exposé.

Vous avez montré les choix difficiles du Crédit agricole : industrie ou coopérative, village ou bourg urbain... Vous souhaitez voir le Crédit agricole animer la vie rurale. Vous posez à travers cela le problème de l'agriculture : la vie rurale est un problème d'aménagement du territoire. Tous les secteurs de l'économie sont donc concernés. Or, l'agriculture ne semble pas vouloir sortir de son particularisme : c'est l'impression donnée par certaines idées des organisations professionnelles, par celles d'une agriculture dite jeune, qui veut voir l'agriculture produire, transformer, distribuer, cumulant plusieurs fonctions. Est-ce un retour à l'autarcie ?

Je pense, au contraire, que l'agriculture doit s'insérer dans l'ensemble de l'économie ; elle doit réaliser son intégration, sa participation. A la limite, on peut se demander s'il doit encore exister un Ministère de l'Agriculture ? Ne doit-on pas débaptiser le Crédit agricole pour drainer les capitaux dont l'agriculture a besoin ?

M. Lecardonnell. — Je suis heureux qu'un agriculteur donne son accord à la thèse développée dans mon exposé sur l'intégration de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie. Comme je le souligne dans la conclusion, cette idée est admise par un nombre de plus en plus grand d'exploitants agricoles. Toutefois, et je pense que tout le monde est d'accord sur ce point, les problèmes spécifiques de l'agriculture subsistent, et il ne s'agit pas de confondre intégration et assimilation.

En ce qui concerne le Crédit agricole, son extension à d'autres activités nécessitera peut être une modification ou plutôt un complément à son appellation, « Crédit agricole et rural » par exemple. Il peut mieux servir l'agriculture en élargissant son rôle. Cependant, je pense qu'il faudra veiller à lui conserver son caractère mutualiste qui est une des principales raisons de son développement.

REVUE *ETUDES RURALES*

*Revue trimestrielle d'histoire, géographie, sociologie et économie des campagnes
publiée par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*

Sixième Section — Sorbonne

Sommaire N° 22 - 23 - 24 (Juillet-Décembre 1966)

G. FOURQUIN. — Les débuts du fermage ; l'exemple de Saint-Denis.

G. GALY. — La mise en place de l'habitat dans les Pyrénées-Orientales.

N. COULET. — Commerce et marchands dans un village provençal du XV^e siècle. La leyde de Puyloubier.

D. FAUDRY. — Les agriculteurs du Sud-Est face au problème de la succession.

H. SMOTKINE. — Economie rurale et démographie dans la Cévenne.

R. GLASSE. — La société musulmane dans le Pakistan oriental rural.

B. STERNBERG-SAREL. — Tradition et développement en Iran.

Notes et commentaires.

Comptes rendus.

Revue des revues.

Abonnements — 4 numéros

France et pays de la zone franc 33 F.

Autres pays : 40 F. Le numéro 9 F.

Les abonnements peuvent être souscrits auprès de votre libraire habituel ou aux Editions Mouton et Cie, S.A.R.L., 45, rue de Lille, Paris (7^m) — C.C.P. Paris 50-6796.

Rédaction : Laboratoire d'Anthropologie Sociale
Collège de France,
11, place Marcelin-Berthelot, Paris (5^e).